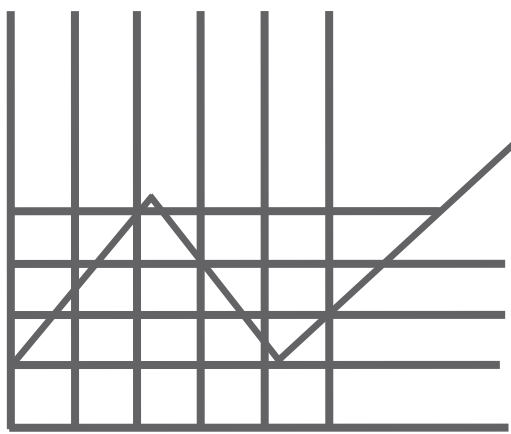




La Lettre de la BOURSE

Journal de l'Economie et des Marchés de Capitaux

Fondé le 18 Février 2003 - Récépissé N° 023/RDJ/C19/BASC

N° 186 du 04 Septembre 2024 - Prix : Cameroun 400 F.cfa - Cemar 600 F.cfa

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : **Salomon Douala Epale**

COOPÉRATION FRANCE/TCHAD

Projet de professionnalisation des formations agroalimentaires

Le ministre tchadien de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de la Formation professionnelle, Tom Erdimi, ainsi que des représentants de l'ambassade de France au Tchad, ont réévalué leur collaboration dans le domaine scientifique.

P. 9



BVMAC

Synthèse trimestrielle de la cote

- La Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (Bvmac) a rendu public la synthèse de son bulletin officiel de la cote pour le deuxième trimestre 2024. Celle-ci révèle que Safacam a été la valeur la plus sollicitée durant le trimestre avec une évolution de cours en dents de scie et un impact sur la variation de l'indice.
- Malgré une belle embellie sur le nombre des transactions et la participation des sociétés de bourse (Sdb) par rapport au premier trimestre, il est à noter tout de même une baisse considérable sur le volume de transactions.
- Seulement 14 sociétés de bourse sur les 24 agréées ont fait bouger le marché.

Pp. 11-12



Fluctuations monétaires à l'échelle internationale Le MINFI fixe les nouvelles parités entre devises étrangères et franc CFA

Le marché des changes connaît des évolutions majeures, avec des implications directes pour les économies de la zone franc. Analyse des nouvelles parités entre le franc CFA et les principales devises étrangères, et leur impact sur le pouvoir d'achat et les échanges commerciaux.

P. 7



Corridors Douala-N'Djamena-Bangui



La corruption continue de peser sur le commerce sous-régional

Sur un linéaire de plus de 10 00 kilomètres, il n'est pas rare de rencontrer une cinquantaine de points de contrôle, dont bon nombre sont considérés comme des barrages non officiels.

P. 3

Cession des actifs de Société Générale

L'Etat du Cameroun potentiel acquéreur

La décision de la Société Générale de suspendre la vente de sa filiale camerounaise marque un tournant à la suite de la décision de l'Etat camerounais de se porter candidat.

P. 4

Suivez notre actualité sur www.lettre-bourse.com

CRISE À LA SEEG

Mise sous administration provisoire et réforme annoncées

Le 27 août 2024, la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG), concessionnaire de l'eau et de l'électricité, a été placée sous administration provisoire par la présidence gabonaise, en raison de dysfonctionnements graves, y compris des violations de sécurité informatique et des soupçons de fraude.

Cette décision vise à redresser l'entreprise, qui fait face à des coupures d'approvisionnement et à des délestages récurrents.

Le Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions (CTRI) a justifié cette mesure en soulignant les faiblesses de gestion de la direction actuelle, à l'origine de la crise. Un nouvel administrateur provisoire sera désigné lors du prochain conseil des ministres.

Des réformes structurelles ont été annoncées, notamment la réduction du nombre de directeurs de 51 à 14, sans affecter



les effectifs ou les salaires des agents. Une direction de la sécurité et de la lutte contre la fraude sera également créée, et des audits se poursuivront pour faire la lumière sur les problèmes internes.

En outre, le CTRI prévoit de renégocier la dette de la SEEG et d'apurer ses arriérés. Le coût

des compteurs électriques sera réduit de moitié, avec des sanctions prévues pour toute installation à un tarif supérieur. Les Gabonais attendent que ces mesures permettent de stabiliser l'approvisionnement en eau et en électricité, rétablissant ainsi la confiance envers la SEEG.

INVESTISSEMENT AU CAMEROUN

Une destination prometteuse au forum Inde-Afrique

Du 20 au 22 août 2024, Boma Donatus, directeur général par intérim de l'Agence de promotion des investissements (API), a conduit une délégation camerounaise au 19ème conclave de la Confédération des industries indiennes à New Delhi.

Cet événement a permis au Cameroun de mettre en avant ses opportunités d'investissement, renforcées par la loi de 2013 sur les incitations à l'investissement privé, qui propose 24 mesures d'incitations fiscales et douanières.

Avec près de 30 millions d'habitants, le Cameroun représente le plus grand marché d'Afrique Centrale. Sa position stratégique en fait un hub idéal pour les échanges commerciaux, notamment vers le Golfe de Guinée et à travers le continent. Boma Donatus a souligné l'importance de densifier les échanges commerciaux entre le Cameroun et l'Inde, permettant ainsi au pays de bénéficier de l'expertise technologique indienne tout en offrant aux investisseurs la richesse des ressources naturelles africaines.

Cependant, les défis sont présents : les exportations du Cameroun vers l'Inde ont chuté de 41,9 % entre 2022 et 2023, mettant en lumière la nécessité d'un regain d'intérêt et d'investissements. L'invitation est claire : il est impératif que les investisseurs internationalement convoient le Cameroun non seulement comme un marché, mais comme un partenaire stratégique pour le développement économique, contribuant ainsi à un avenir prometteur pour les deux nations.

CAMEROUN ET INBAR

Un partenariat pour la valorisation de la filière bambou et rotin

Le Cameroun, représenté par le ministère des Petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat (Minpmeesa), a signé le 27 août 2024 à Mbalmayo un mémorandum d'entente avec l'Organisation internationale pour le bambou et le rotin (Inbar).

Cet accord vise à exploiter un potentiel de 1,2 hectares dédié à la filière bambou et rotin, en mettant en œuvre plusieurs initiatives clés.

Inbar, à travers le directeur du bureau régional René Kaam, s'engage à acquérir et installer

des outils manuels pour la transformation du bambou et du rotin, ainsi qu'à assembler des équipements lourds dans les villages artisanaux. L'organisation va également renforcer les compétences des artisans en partenariat avec ces villages, contribuant ainsi à structurer la filière et à soutenir la formation des bénéficiaires sélectionnés. Pour garantir la pérennité des ateliers, des ressources supplémentaires seront identifiées.

Ce partenariat vise non seulement à restaurer les sites dégradés, mais aussi à créer des emplois pour les jeunes. En

fournissant aux artisans un outillage amélioré, cette coopération devrait accroître leur productivité. La signature de ce mémorandum d'entente a été suivie d'une remise de matériel constitué de 15 mouleuses d'angle, 15 chignoles percées à percussion, 15 chalumeaux de gaz à levier et 5 bouteilles à gaz.

Le Cameroun, deuxième potentiel africain en bambou et rotin, voit en cette collaboration une opportunité pour mieux encadrer et accompagner les spécialistes locaux dans le développement de cette filière prometteuse.

AFREXIMBANK

Un soutien pour l'expansion du commerce intra-Africain

La banque d'import-export Afreximbank prévoit de doubler ses financements d'ici 2026, passant de 20 à 40 milliards de dollars, pour répondre à la demande croissante des économies africaines et soutenir la Zone de Libre-échange continentale africaine (Zlecaf).

Le renforcement des financements par l'institution financière multilatérale dédiée au financement et à la promotion du commerce intra-africain, est stratégique pour surmonter le durcissement des conditions sur les marchés internationaux d'une part, et d'autre part pour soutenir l'intégration économique du continent.

Cette augmentation des financements par Afreximbank est un levier essentiel pour transformer le paysage commercial intra-africain. En facilitant l'accès au crédit, la Banque contribue à l'in-

dustrialisation du continent, stimulant ainsi la production locale et réduisant la dépendance vis-à-vis des importations extra-africaines.

Le doublement des financements est également crucial pour renforcer les infrastructures commerciales, notamment via le Système panafricain de paiement et l'Africa Trade Gateway, qui simplifient les transactions transfrontalières.

Pour les entreprises africaines, ces mesures signifient non seulement un accès plus facile au financement, mais aussi un environnement commercial plus stable et intégré, propice à la croissance et à l'expansion régionale. En soutenant les initiatives comme la Zlecaf, Afreximbank joue un rôle clé dans la réduction des barrières commerciales, favorisant un marché continental plus unifié et compétitif.

CACAO CAMEROUNAIS

Sécuriser l'accès aux marchés européens

Les acteurs du secteur cacao au Cameroun vont partager leurs données de géolocalisation pour créer une plateforme centralisée. Ils s'unissent ainsi pour renforcer la traçabilité et sécuriser l'accès aux marchés européens.

Cette initiative a pour objectif de se conformer à la nouvelle réglementation de l'Union européenne sur la déforestation, en offrant une cartographie précise du secteur et en garantissant l'accès de leurs produits aux marchés européens.

Le 28 août 2024, le Conseil interprofessionnel du cacao et du café (CICC) a signé un Accord de mutualisation des données de géolocalisation des parcelles cacaoyères avec plusieurs partenaires clés. Cette initiative vise à se conformer

à la nouvelle réglementation de l'Union européenne sur la déforestation, qui interdira prochainement l'importation de produits liés à la déforestation.

En centralisant les données géolocalisées, cette plateforme permettra de cartographier précisément les parcelles cultivées, garantissant ainsi une meilleure traçabilité des produits camerounais exportés vers l'Europe. Ce projet est crucial pour préserver la part de marché du Cameroun en Europe, où 78 % de ses exportations de cacao sont destinées.

Avec cette démarche, le Cameroun s'engage non seulement à sécuriser ses exportations, mais aussi à promouvoir un développement plus durable et respectueux de l'environnement, en conformité avec les normes internationales.

Thierry Hot lance Pivotal Africa Network



Thierry Hot, fondateur du Rebranding Africa Forum, annonce la création de Pivotal Africa Network, une plateforme d'innovation et de transformation dédiée au soutien stratégique des États et des entreprises en Afrique. Cette initiative, lancée le 2 septembre 2024, vise à fournir des solutions adaptées aux spécificités africaines, en mettant l'accent sur la croissance durable et la compétitivité. Pivotal Africa Network

se distingue par son approche multidimensionnelle, offrant un accompagnement sur mesure grâce à des réseaux étendus et une connaissance approfondie des réalités africaines. Cette nouvelle aventure marque également le départ de Thierry Hot de Lilium Group, où il était vice-président des relations institutionnelles.

CORRIDORS DOUALA-N'DJAMENA-BANGUI

La corruption continue de peser sur le commerce sous-régional

Sur un linéaire de plus de 10 000 kilomètres, il n'est pas rare de rencontrer une cinquantaine de points de contrôle, dont bon nombre sont considérés comme des barrages non officiels.

Les corridors Douala-N'Djamena et Douala-Bangui, véritables artères commerciales de l'Afrique centrale, sont des voies de transit essentielles pour l'économie de la sous-région. Cependant, derrière l'activité économique effervescente qui y règne, se cachent des pratiques anormales qui ternissent l'image de ces corridors et freinent leur potentiel de développement. Comme le démontre la dernière enquête menée par l'Institut sous-régional de la statistique et d'économie appliquée (ISSEA), l'un des principaux problèmes dénoncés par les transporteurs et les commerçants est la prolifération des barrières illégales érigées par des agents des forces de l'ordre, la douane, les agents de la sécurité routière etc. Sur les quelques 1 800 kilomètres séparant Douala de N'Djamena, il n'est pas rare de rencontrer une cinquantaine de points de contrôle, dont bon nombre sont considérés comme des barrages non officiels. Ces barrages, loin de garantir la sécurité des marchandises et des personnes, deviennent de véritables postes de péage où les pots-de-vin font perdre des milliards de FCFA aux opérateurs.

Par exemple, dans un rapport adressé au gouvernement camerounais par les syndicalistes des transports en 2018, il était révélé l'existence de pas moins de 120 postes de contrôle érigés par la police, la gendarmerie, la douane et les agents de la prévention routière sur le corridor Douala-N'Djamena. Les témoignages recueillis auprès des routiers et des opérateurs éco-



nomiques révèlent un système bien rodé d'extorsion, où chaque camion est soumis à des paiements informels. Ces pratiques entraînent une augmentation significative des coûts de transport, laquelle se répercute inévitablement sur les prix des produits dans les marchés de Bangui et N'Djamena.

Pour franchir chacun de ces postes, révélai-ent les transporteurs, il fallait prévoir au moins 187 000 FCFA par voyage, pour graisser la patte aux agents de contrôle, que le camionneur soit en règle ou pas. Sur la base d'un seul voyage mensuel pour chacun des 78 000 camions actifs à cette époque sur le corridor Douala-N'Djamena, selon le recensement des syndicalistes, la corruption aux postes de contrôle coûtait environ 175 milliards de FCFA chaque année aux transporteurs desservant le Tchad à partir de la capitale économique du Cameroun.

Le même phénomène est observé sur le corridor Douala-Bangui. Selon le rapport de l'Observatoire des pratiques anormales (OPA) sur les principaux corridors de l'Afrique centrale, financé par l'Union européenne (UE), les contrôles routiers coûtent aux transporteurs entre 64 000 FCFA et 225 000 FCFA en aller-retour, sur le corridor Douala-Bangui (1 435 km) demeurent plus coûteux que sur le tronçon Douala-N'Djamena (1 934 km), bien que ce trajet soit plus court (...) De manière générale, quand on interroge les acteurs des corridors d'Afrique centrale, les paiements liés au contrôle sont les principales pratiques anormales des plus décriées », souligne le rapport de l'OPA.

Suite aux nombreuses récriminations des transporteurs, le gouvernement camerounais a considérablement réduit le nombre de

postes de contrôle, qui entravent généralement les échanges commerciaux par voie terrestre entre le Cameroun, la République centrafricaine (RCA) et le Tchad.

Selon les informations révélées par le ministre camerounais des transports, Jean Ernest Ngallé Bibéhé, au cours de la cérémonie d'ouverture du 4ème forum tripartite Cameroun-Tchad-RCA sur le transit des marchandises par les ports de Douala et de Kribi, organisé du 9 au 11 janvier 2024 à Kribi, le nombre de postes du côté du Cameroun est passé de 136 en 2021, à environ 29 en 2023. Ce qui signifie une réduction de 78% de ces barrières érigées par la police, la gendarmerie, la douane et les agents de la sécurité routière et qui sont généralement autant de postes de corruption régulièrement dénoncés par les camionneurs desservant le Tchad et la RCA.

En effet, ces deux pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac), qui n'ont pas accès à la mer, font transiter leurs marchandises par les ports camerounais de Douala et de Kribi. Selon la douane camerounaise, le Tchad fait ainsi annuellement transiter pour environ 340 milliards de FCFA de marchandises par le Cameroun, et la RCA pour environ 55 milliards de FCFA. Ces marchandises sont ensuite transportées par route jusqu'à N'Djamena et Bangui, les capitales tchadienne et centrafricaine, via les corridors reliant le Cameroun à ces deux pays. Mais, selon les camionneurs, ces voyages entre les trois pays s'assimilent souvent à une course d'obstacles, à cause des tracasseries et la corruption aux différents postes de contrôle du reste très nombreux.

CB

RENFORCER LA NORMALISATION EN AFRIQUE CENTRALE

Un pilier pour la Zlecaf et l'industrialisation

Le 23 août 2024, à Douala, Cameroun, le Secrétariat technique du Conseil régional de la qualité de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac) a conclu une série de travaux dédiés à la structuration du secteur de la normalisation en Afrique centrale.

Face aux opportunités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf), ces discussions ont mis en lumière l'importance cruciale de développer une infrastructure de qualité pour dynamiser l'économie régionale.

Débutées le 19 août, ces assises avaient pour objectif de promouvoir l'intégration régionale en renforçant la construction d'un marché compétitif et dynamique, capable de répondre aux exigences internationales en matière de qualité des produits manufacturés. Francial Giscard Libengue Dobebe Kpoka, commissaire chargé des infrastructures et du développement durable de la Cemac, a souligné que « la qualité est un pilier essentiel pour l'industrialisation et la diversification économique ».

La mise en œuvre de normes de qualité rigoureuses en Afrique centrale est désormais perçue comme un levier stratégique pour encourager l'industrialisation. Dans un



La mise en œuvre de l'Accord sur la ZLECAF stimulera le commerce et l'industrialisation intra-africains

contexte où la Zlecaf ouvre de nouvelles perspectives commerciales, il est impératif que les produits locaux répondent aux standards internationaux pour accéder à ces marchés de manière compétitive. Un environnement normatif solide permettra non seulement d'améliorer la compétitivité des produits, mais aussi de sécuriser leur place sur les marchés régionaux et internationaux.

La Cemac se trouve à un tournant crucial

dans son parcours vers l'intégration régionale. L'affirmation de Francial Giscard Libengue Dobebe Kpoka, commissaire chargé des infrastructures et du développement durable de la CEMAC, souligne la nécessité de renforcer la construction d'un marché régional dynamique, compétitif et sécurisé. Cette démarche vise à répondre aux exigences croissantes d'une économie mondiale de plus en plus intégrée, où la qualité des produits est

un facteur déterminant pour le succès économique.

L'accent mis sur la qualité dans les travaux de la Cemac n'est pas anodin. La qualité des produits manufacturés est un élément fondamental pour l'industrialisation et la diversification économique, deux objectifs stratégiques pour l'Afrique centrale. En améliorant la qualité, les pays de la région peuvent non seulement accroître la valeur ajoutée de leurs produits, mais aussi renforcer leur compétitivité sur les marchés internationaux. Cela est particulièrement pertinent dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf), où les barrières commerciales entre les pays africains sont progressivement supprimées.

Il ne suffit pas de poser les bases théoriques de la normalisation et de la qualité ; il est crucial de traduire ces principes en actions concrètes qui produisent des résultats tangibles. L'établissement de normes de qualité rigoureuses, l'amélioration des infrastructures et la mise en place de mécanismes de gouvernance transparents sont autant de mesures nécessaires pour garantir que les produits de la région puissent rivaliser sur un pied d'égalité avec ceux des autres parties du monde.

Emmanuel Um

CESSION DES ACTIFS DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

L'Etat du Cameroun potentiel acquéreur

La décision de la Société Générale de suspendre la vente de sa filiale camerounaise marque un tournant à la suite de la décision de l'Etat camerounais de se porter candidat.

Selon Africa Intelligence, le groupe bancaire attend des éclaircissements de la part des autorités camerounaises sur une éventuelle prise de participation de l'Etat dans la filiale. D'autre part, nos sources indiquent que le gouvernement camerounais serait en négociation en vue de la reprise d'une partie ou de l'intégralité des actifs de la filiale de la banque française au Cameroun. Valorisée à environ 250 millions d'euros, la filiale camerounaise de Société Générale, incarne un actif significatif au sein du dispositif africain du groupe. La cession en vente, initiée il y a plusieurs mois, s'inscrit dans une démarche plus large de réorganisation des activités internationales de Société Générale, visant à se



concentrer sur des marchés jugés plus prioritaires ou à fort potentiel de croissance.

Pour Société Générale, il s'agit non seulement d'une question de stratégie financière,

mais aussi d'une considération politique et diplomatique. Une prise de participation de l'Etat du Cameroun pourrait modifier l'équilibre des pouvoirs au sein de la filiale

ou influencer les décisions de gestion. En suspendant la vente, cette décision pourrait être perçue comme un moyen de négocier de meilleures conditions ou d'explorer des alternatives, telles que des partenariats locaux renforcés. De plus, la banque garde la porte ouverte à d'autres solutions, en fonction de l'évolution des discussions avec Yaoundé. En attendant, l'avenir de la filiale camerounaise reste incertain, tout comme les impacts potentiels sur le marché bancaire local et les relations économiques entre la France et le Cameroun.

Qu'il s'agisse de relancer le processus de vente ou de s'orienter vers un partenariat avec l'Etat camerounais, la décision finale de Société Générale pourrait bien redéfinir la place de la banque sur le continent africain et influencer les stratégies d'autres acteurs financiers internationaux opérant dans la région.

S. Douala Epale

FILIÈRE CACAO

Trois acteurs tirent les exportations en 2023

Ce sont celles des 39 entreprises actives dont les exportations sont estimées à 69,87% de fèves de cacao au cours de la campagne précédente.

L'information a été dévoilée le 8 août dernier à Mvengue (région du Sud), au cours du lancement officiel de la saison 2024-2025. Selon l'Office national du cacao et du café (ONCC), les exportations de la filière cacao ont été portées au cours de la saison 2023-2024 par 39 acteurs. Parmi eux, se trouve un trio hyperactif qui a

monopolisé, à lui seul, 69,87% des ventes du cacao camerounais à l'étranger au cours de la campagne sus évoquée.

Le premier lauréat des ventes est Telcar cocoa de Kate Fotso. La structure vient en tête du trio avec 35,1% de l'ensemble des exportations des fèves camerounaises. Bien qu'en tête, le premier de la classe des exportateurs de cacao a eu du mal à maintenir les quantités de produit vendues sur le marché international. En trois campagnes, le compteur de l'entreprise affiche : 36,09% en

2021-2022, 35,8% lors de la saison cacaoyère 2022-2023, et finalement 35,10% entre 2023-2024.

De son côté, Ofi cam (Olam Foods Ingredients), le deuxième de la classe des exportateurs de cacao, a profité des moments de faiblesse du premier pour accroître ses quantités d'exportation. Alors qu'elle n'a sorti que 23% de produits durant la campagne 2022-2023, l'entreprise a pu exporter 24,9% de cacao en 2023-2024.

Troisième et dernier des lau-

réats, Sbet (Social Business Enterprise Technology) a exporté 9,88% seulement au cours de la dernière campagne. Comparée à la période 2022-2024, cette performance est en baisse. Au cours de la précédente période, l'entreprise avait exporté 11,4% de marchandise.

D'après l'office chargé de la filière cacao-café, la campagne cacaoyère 2023-2024 qui s'est achevée a connu une hausse considérable estimée à 1,17%. Soit 266 725 tonnes de cacao produites, contre 263 613 tonnes

au cours de la campagne précédente. Durant cette période, apprend-on, le Cameroun a exporté 185 613 433 kg de fève de cacao vers 17 pays au total. 79,96% desdites fèves ont été vendues dans les pays européens. Une bonne partie de ces fèves ont également été exportées en Asie, deuxième marché avec 19,61 %. Les exportations de cacao vers les pays africains, quant à elles, se chiffrent à 0,43%.

Ndoman Kounou Christine

OBSÈQUES



Mme Dorothee Myriam Flore EKEDI
Epse MBASSA LAMINE



Programme



- **23 AOÛT 2024**
Mise en bière - Hôpital Beaujon (Clichy France)
- **DU 2 AU 4 SEPTEMBRE 2024**
Recueillement tous les soirs à partir de 18h30mn au domicile familial sis au 50, rue 1435 à Ngodi Akwa face Sapeurs-Pompiers
- **5 SEPTEMBRE 2024**
 - **15H**
Levée du corps à l'hôpital Laquintinie Douala
 - **20H**
Veillée au domicile familial sis au 50, rue 1435 à Ngodi Akwa face Sapeurs-Pompiers
- **6 SEPTEMBRE 2024**
 - **11H**
Départ pour l'Eglise UEBC Bethel (carrefour Deux Eglises Akwa Douala)
 - **13H**
Enterrement dans la stricte intimité familiale au Cimetière de Ngodi Akwa Douala

Collation



TÉLÉCOMS

Le service internet de MTN Cameroon génère 72,8 milliards à fin juin 2024

Selon les chiffres publiés la semaine dernière par l'opérateur de téléphonie mobile, ce montant représente 40% du chiffre d'affaires total réalisé au cours des six premiers mois.

MTN Cameroon a gagné plus de clients internet au premier semestre 2024. Le géant panafricain des télécoms a réalisé un chiffre d'affaires de 181 milliards de FCFA (301,9 millions de dollars) au premier semestre 2024 grâce à internet et aux services fintech selon les données financières publiées la semaine dernière. Cette performance représente une hausse de 16% par rapport à la même période en 2023 et témoigne d'une accélération significative de la croissance et de la performance. Les services de connexion internet constituent le principal moteur de cette croissance. En générant 72,8 milliards de FCFA, pour 40% du chiffre d'affaires total, ils ont surpassé le segment des transferts de mobile money qui se situent à 35 milliards de FCFA, soit 19, 3% du CA total.

Selon les résultats financiers de MTN Cameroon, clos au 31 décembre 2023, les services de connexion internet constituaient déjà l'un des moteurs de la croissance du chiffre d'affaires de MTN Cameroon qui s'est établi à 325,7 milliards de FCFA. Ils



ont représenté près de 38,4% du chiffre d'affaires total, surpassant même le segment des appels directs qui pour la première fois se sont classés deuxième en termes de contribution aux revenus de MTN Cameroon. Ces résultats montrent que le géant des télécoms continue de consolider sa position sur un marché concurrentiel, malgré des défis économiques tels que

l'inflation et les fluctuations monétaires. L'opérateur a enregistré une croissance satisfaisante de ses revenus de services de 12,9% surpassant l'inflation locale de 6,2%.

En 2023, MTN Cameroon a enregistré une croissance de 7,2 % de son chiffre d'affaires, atteignant 290 milliards de FCFA, selon les données financières publiées. Cette performance est en grande

partie attribuée à l'augmentation du nombre d'abonnés actifs, qui a franchi la barre des 11 millions, soit une hausse de 5 % par rapport à l'année précédente. Cette expansion est particulièrement notable dans le contexte d'une concurrence acharnée, marquée par l'émergence de nouveaux acteurs et le renforcement des opérateurs historiques. Le marché des télécommunications au Cameroun reste très dynamique, avec un taux de pénétration du mobile dépassant les 85 % en 2023.

Dans ce contexte, MTN Cameroon a misé sur une amélioration continue de la qualité de ses services pour se distinguer. L'entreprise a investi près de 50 milliards de FCFA dans l'extension de son réseau 4G, désormais accessible à plus de 75 % de la population camerounaise. Cet investissement a permis d'augmenter de 12 % le nombre d'utilisateurs de la 4G au cours de l'année écoulée. En plus de renforcer son infrastructure, MTN Cameroon a également diversifié ses offres, notamment dans les services financiers mobiles. Le service MTN Mobile Money, par exemple, a connu une croissance fulgurante, avec plus de 7 millions de comptes actifs et un volume de transactions dépassant les 5 000 milliards de FCFA en 2023.

CB

ÉCONOMIE

Le port de Kribi génère 208 milliards FCFA de recettes douanières par an

Des informations glanées par les services de l'infrastructure portuaire. C'était jeudi, 29 août à Yaoundé.

Le port en eau profonde de Kribi s'impose comme un moteur économique majeur pour le Cameroun. Chaque année, il génère 208 milliards de FCFA en recettes douanières, par an contribuant ainsi de manière significative aux finances publiques du pays. Des informations rendues publiques par le responsable de la communication au cours d'un briefing avec les acteurs du secteur à Yaoundé.

En effet, depuis sa création en 2018, poursuit son expansion. En 2023, le Port autonome de Kribi a enregistré en 2023, un total de 458 escales de navires, 9,5 millions de tonnes de marchandises et environ 231 milliards de FCFA de recettes douanières. Avec le développement d'une zone industrielle, la valeur ajoutée créée au niveau du port de Kribi devrait considérablement augmenter.

En six ans, le Port autonome de Kribi (PAK) s'est rapidement imposé comme un pilier stratégique de l'économie camerounaise et de la sous-région d'Afrique centrale. Ce port en eau profonde, situé à 150 kilomètres au sud de Douala, a non seulement dynamisé le secteur du transport maritime mais a également catalysé une série de retombées économiques significatives pour le Cameroun.

L'une des principales contributions économiques du PAK réside dans son rôle de



hub logistique. Grâce à sa capacité à accueillir des navires de grande envergure, y compris des porte-conteneurs de dernière génération, le port de Kribi a permis de décongestionner le Port de Douala, jusqu'alors le principal point d'entrée maritime du pays. Cette décongestion a favorisé une réduction des coûts logistiques, offrant ainsi un souffle nouveau aux entreprises locales et internationales opérant au Cameroun. En parallèle, le PAK a stimulé l'essor des industries locales.

Des zones économiques spéciales (ZES) ont été développées autour du port, attirant

des investissements dans des secteurs variés tels que la transformation agroalimentaire, la métallurgie, et les services industriels. Ces zones ont contribué à la création de milliers d'emplois directs et indirects, réduisant ainsi le taux de chômage dans la région. Le port a également renforcé les recettes publiques grâce à l'augmentation des activités commerciales et industrielles. Les droits de douane et autres taxes perçus sur les marchandises transitant par Kribi ont constitué une source de revenus non négligeable pour le Trésor public camerounais. Cela a permis au gouvernement

de financer des projets d'infrastructure essentiels, notamment des routes, des hôpitaux et des écoles, dans les régions avoisinantes.

Cependant, l'impact économique du Port de Kribi ne se limite pas au Cameroun. Il a également servi de tremplin pour le commerce intra-africain, facilitant les échanges entre les pays enclavés de la région, comme le Tchad et la République Centrafricaine, et le reste du monde. Cette ouverture sur l'extérieur a renforcé la position du Cameroun comme un hub économique régional, tout en stimulant la coopération économique entre les pays de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

Malgré ces avancées, des défis subsistent. Le développement des infrastructures connexes, telles que les routes et les chemins de fer reliant le port au reste du pays, reste insuffisant, limitant ainsi le plein potentiel économique du port. De plus, des critiques ont été émises concernant l'impact environnemental du port, en particulier sur les communautés locales de pêcheurs et l'écosystème marin. En conclusion, le Port Autonome de Kribi représente une avancée majeure pour l'économie camerounaise, mais sa pleine contribution dépendra de la capacité du pays à surmonter les défis infrastructurels et environnementaux qui subsistent. Le succès futur du port pourrait ainsi devenir un baromètre de la capacité du Cameroun à transformer ses atouts économiques en prospérité durable pour tous.

GB

IMPÔTS SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES

Les contribuables camerounais alertent sur le non-respect de l'Acte uniforme Ohada

Faute de communication, de respect des textes Ohada en vigueur et des délais prescrits, les contribuables non professionnels peinent à déclarer leurs revenus.

Le système de déclaration d'impôts sur le revenu des personnes physiques au Cameroun rencontre d'énormes problèmes. Dans une correspondance, adressée le 23 août au ministre des Finances, sous l'égide de l'Association camerounaise pour la défense des droits des contribuables (ACDC), M Mouliom Mazou, président s'alarme. Primo, l'indisponibilité du système "Harmony" empêche les contribuables depuis deux mois à accomplir ladite déclaration. "Le système est inaccessible à travers nos téléphones androids, smartphones, ordinateurs etc. Même les services des impôts renvoient les contribuables dans les cybers café au détriment des conseils fiscaux et centres de gestions agréés qui n'ont pas accès au site et subissent au final une concurrence déloyale", regrette M Mouliom Mazou, président de l'ACDC, contacté par "La Lettre de la Bourse".

Secundo, le déficit de communication, associé au non-respect des lois et délais contribuent à complexifier davantage la tâche aux contribuables, "La sensibilisation sur les périodes et les délais n'est pas encore bien faite. Sur le plan technique, nous avons un souci de plan des délais qui ne cadre pas avec l'Acte uniforme Ohada sur les droits des sociétés. S'agissant de



Le Minfi, Louis Paul Motaze

l'impôt sur les revenus de capitaux mobiliers, la loi de finances nous impose le délai du 30 juin. Or, il faut au moins trois mois pour que les sociétés tiennent une Assemblée générale. Laquelle permet de valider les états financiers. C'est quand on a déjà distribué les dividendes aux actionnaires qu'ils peuvent déclarer" explique le président de l'ACDC. Conformément à l'acte uniforme Ohada, la déclaration des impôts sur le revenu des personnes physiques est fixée au 15 octobre, non pas au 30 juin, insiste-t-il.

Le 27 août, à Douala, en marge des échanges entre le Directeur général des impôts et les opérateurs économiques de la Chambre de commerce, de l'industrie, des mines et de l'artisanat (Ccima), l'ACDC a soumis ces doléances à Roger Athanase Meyong Abath, DGI " Nous en tiendrons compte lors de l'élaboration de la prochaine loi de finances" a-t-il rassuré M Mouliom

Mazou.

Nouvelle prorogation au 1er décembre

En attendant ces amendements, Louis Paul Motaze, ministre des Finances a annoncé, le 23 août, une nouvelle prorogation du délai de déclaration annuelle de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP). Initialement fixée au 30 juin 2024, puis prorogée une première fois au 1er septembre, la nouvelle échéance est désormais fixée au 1er décembre 2024. Cette décision vise à offrir aux contribuables non professionnels un délai supplémentaire pour se conformer à leurs obligations fiscales. Le membre du gouvernement justifie cette prorogation par le « fort engouement observé ces derniers jours dans la souscription des déclarations ».

Louis Paul Motaze a également exprimé sa satisfaction quant au nombre croissant de contribuables.

Le communiqué précise également que le non-respect de cette obligation déclarative entraînera l'application des sanctions prévues par le Livre des procédures fiscales. Afin de faciliter la tâche des contribuables, le ministre des Finances affirme que des équipes de veille ont été mises en place dans les centres des impôts de rattachement et au sein de la Direction générale des impôts. Un dispositif d'assistance en ligne est également disponible, comprenant un centre d'appel téléphonique (numéro vert gratuit 8200), une plateforme électronique d'assistance accessible sur la page d'accueil du site de la Direction générale des impôts (www.support.harmony2.cm), ainsi qu'un numéro de messagerie (+237 691 881 881) pour les contribuables résidant à l'étranger.

Depuis 2021, les contribuables non professionnels percevant des revenus tels que traitements, salaires, pensions, rentes viagères, ainsi que des revenus des capitaux mobiliers et des revenus fonciers, doivent soumettre une déclaration annuelle récapitulative des revenus au plus tard le 30 juin de chaque année. Cette exigence a été introduite par la Loi de finances 2021, promulguée le 17 décembre 2020 par le président Paul Biya, dans le but d'élargir l'assiette fiscale et de garantir une meilleure transparence dans la déclaration des revenus.

L'on se souvient que la réforme qui assujettit les contribuables non professionnels à la déclaration annuelle d'IRPP a été introduite

dans le code général des impôts, suite à la loi de finances de l'année 2021. « Les contribuables non professionnels, qui bénéficient des revenus des traitements, salaires, pensions, rentes viagères, et/ou des revenus des capitaux mobiliers et des revenus fonciers, et d'une manière générale de tout revenu passif, sont tenus de souscrire une déclaration annuelle récapitulative de revenus au plus tard le 30 juin de chaque année auprès du centre des impôts de leur lieu de résidence », peut-on lire à l'article 74 bis du Code général des impôts.

Selon la direction générale des impôts, les contribuables non professionnels sont des salariés, des pensionnés ou des personnes physiques possédant un revenu tiré d'un placement ou de la détention d'un patrimoine ou d'un actif et soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques. L'exigence qui leur est demandée de faire une déclaration annuelle récapitulative, au même titre que les contribuables exerçant une activité commerciale, est présentée comme une « mesure d'élargissement de l'assiette ». Elle permet, en effet, à l'administration fiscale d'avoir des informations précises sur les salaires et revenus des contribuables non professionnels et donc de savoir si ce dernier a payé le juste impôt.

Non appliquée jusqu'ici, cette disposition fiscale a été remise au goût du jour par un communiqué du ministre des Finances du 7 mars 2024.

CB

MARCHÉ DU CIMENT AU CAMEROUN

Le Cameroun sur la voie de l'exportation

Selon la Banque des États de l'Afrique centrale, l'arrivée sur le marché camerounais de cette nouvelle entreprise permet de combler la demande nationale et ouvre la voie à d'autres marchés. Seul problème, le coût de production.

Inaugurée le 19 juillet dernier par Joseph Dion Ngute, Premier ministre du Cameroun, Cimpor (Ciment du Portugal) est située dans la zone industrialoportuaire de Kribi. L'unité de production en service depuis juin 2023 a une capacité de production estimée à un million de tonnes de ciment par an. D'ailleurs, son ciment 42.5 de la marque Powercem se vend au Cameroun depuis plusieurs mois déjà, alors que le ciment 32.5 a investi le marché camerounais au premier trimestre 2024.

Selon la Beac, l'avènement de cette entreprise va accroître la production nationale en ciment à la



fin du troisième trimestre de l'année en cours. En effet, l'implantation de cette sixième cimenterie au Cameroun va permettre de franchir 8,4 millions de tonnes. Avec une demande nationale estimée à 8 millions de tonnes par an, le Cameroun pourrait se positionner parmi les exportateurs de ciment en Afrique.

Pour en arriver là, il faudrait se pencher sur la question du prix du sac de ciment. Au Cameroun, le prix du sac de ciment reste élevé malgré l'avènement de plusieurs cimenteries. Et Cimpor ne fait pas exception. Les sacs de 42,5 Kg et 50 Kg de cette marque coûtent respectivement 5 100 FCFA et 5 300 FCFA dans les principales

villes du pays. La situation visiblement inconfortable pour les consommateurs est justifiée. D'une même voie, les producteurs soutiennent mordicus que les prix restent élevés à cause des importations de clinker, qui gonflent les coûts de production. Pour le gouvernement camerounais, cette hausse pourrait bien être le fait d'une « entente illicite sur les prix », apprend-on.

Si l'on s'en tient aux dires des producteurs, le gouvernement devrait davantage se pencher sur la question des importations de clinker. Cela implique la mise en place d'un cadre réglementaire rigoureux, question d'éviter la moindre concurrence déloyale sur le marché du ciment au Cameroun.

Pour que cela se fasse dans de bonnes conditions, la Beac suggère au gouvernement d'adopter des mesures visant à encourager la production locale du clinker. Ainsi, les coûts de production seront ré-

duits de façon considérable. De fait, les prix pratiqués sur le marché seront à la bourse de tout le monde.

Ndoman Kounou Christine



FLUCTUATIONS MONÉTAIRES À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

Le MINFI fixe les nouvelles parités entre devises étrangères et franc CFA

Le marché des changes connaît des évolutions majeures, avec des implications directes pour les économies de la zone franc. Analyse des nouvelles parités entre le franc CFA et les principales devises étrangères, et leur impact sur le pouvoir d'achat et les échanges commerciaux.

Le ministre des Finances, Louis Paul Motaze, a signé un arrêté, portant fixation des taux de conversion en douane des monnaies étrangères en francs CFA pour la période allant du 28 août au 28 novembre 2024. Cette mesure intervient dans un contexte où la fluctuation des devises sur le marché international impacte directement les transactions commerciales et les recettes douanières du pays. L'arrêté, rendu public jeudi, 29 août vise à harmoniser les opérations de dédouanement en fonction des réalités économiques actuelles.

En fixant des taux de conversion spécifiques, le ministère entend stabiliser les revenus issus des importations, tout en offrant une



Immeuble siège du Minfi à Yaoundé

meilleure prévisibilité aux opérateurs économiques. Ces taux serviront désormais de référence pour toutes les opérations de dédouanement au Cameroun. De l'avis des experts, cette initiative pourrait également réduire les écarts entre les taux officiels et ceux pratiqués sur le marché parallèle, renforçant ainsi la transparence et l'efficacité des procédures douanières.

Une source au ministère des

Finances souligne que cette décision s'inscrit dans le cadre des réformes visant à améliorer la gestion des finances publiques, tout en soutenant la compétitivité des entreprises camerounaises. Tous les acteurs du commerce extérieur sont invités à consulter les nouvelles grilles tarifaires disponibles auprès des services douaniers pour ajuster leurs opérations en conséquence.

Parmi les principales devises,

le dollar américain (USD) demeure la monnaie la plus influente. Selon les nouvelles données, un dollar américain s'échange désormais à 627, 896 francs CFA. Ce taux, légèrement supérieur à celui du trimestre précédent, reflète les récentes fluctuations sur les marchés internationaux, notamment en raison des tensions géopolitiques et des décisions de politique monétaire de la Réserve fédérale américaine. L'euro (EUR), autre devise clé dans les échanges avec la zone franc, est quant à lui coté à 655, 957 francs CFA. Ce léger recul par rapport à la période précédente est attribué à l'inflation persistante en Europe et aux ajustements économiques internes au sein de la zone euro. Le yen japonais (JPY), bien que moins dominant, reste une monnaie de référence pour les échanges avec l'Asie. Pour cette période, le yen est fixé à 5, 328 francs CFA, marquant une stabilité relative malgré les incertitudes économiques liées à la croissance du Japon.

Pour les transactions intra-afri-

caines, le naira nigérian (NGN) est coté à 1, 47 francs CFA, un taux assez stable mais surveillé de près en raison des fluctuations fréquentes du marché des devises au Nigeria. Ces taux de parité, définis par les autorités monétaires de la zone franc, sont appliqués pour toutes les opérations de change, les transactions commerciales et les transferts internationaux effectués au sein des pays membres. Ils constituent un baromètre essentiel pour les acteurs économiques, influençant à la fois les prix à l'importation et les revenus à l'exportation.

Les observateurs économiques restent vigilants quant aux évolutions futures de ces taux, notamment en raison des incertitudes globales et des défis économiques auxquels la zone franc est confrontée. Les ajustements des politiques monétaires, tant au niveau local qu'international, continueront de jouer un rôle déterminant dans la fixation de ces parités dans les mois à venir.

CB

EXPORTATIONS

La filière banane rapporte 62 milliards de FCFA à fin juin 2024

C'est ce que révèle la Note d'analyse sur l'indice des prix des produits exportés par les pays de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale.

De janvier à juin 2024, le Cameroun a vendu 98 459 tonnes de bananes dessert sur le marché international. Cela lui a permis d'enregistrer 62 milliards de FCFA. L'information est contenue dans la Note d'analyse sur l'indice des prix des produits exportés par les pays de la Cemac (Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale), une étude rendue publique par la Banque des États d'Afrique centrale (Beac) pour le compte du second semestre de l'année 2024. À l'en croire, la banane issue des six pays de la sous-région (Cameroun, Congo, RCA, Gabon, Guinée Équatoriale et Tchad) s'est vendue à 1,07 dollar/kg durant le second semestre de l'année 2024.



Soit une baisse de 0,6% en glissement trimestriel par rapport au premier semestre durant lequel elle s'est vendue à 1,08 dollar.

Dans ce sillage, l'étude de la Beac indique que le Cameroun a glané 33,11 milliards de FCFA de recettes à cette période, pour avoir exporté 46 482 tonnes de

bananes. Au deuxième trimestre, les exportations de ce produit alimentaire ont permis de collecter 29,24 milliards de FCFA. Calculé en main, cela fait un total de 62,35 milliards de FCFA générés en termes de recettes d'exportation au 1^{er} semestre 2024 par les opérateurs camerounais.

En scrutant le document de plus près, il ressort que l'activité d'exportation de ce pays est le fait de quatre entreprises. Il s'agit de Plantation du haut Penja (PHP), Compagnie des bananes de Mondoni (Cdbm), Cameroon Development Corporation (CDC) et Boh Plantations Plc (BhP). À ce sujet, l'Assobacam laisse voir que PHP, filiale du Français Compagnie fruitière de Marseille et premier exportateur de bananes au Cameroun, a sorti 39 030 tonnes de bananes au 1^{er} trimestre 2024. Au deuxième trimestre, la structure a sorti 33 297 tonnes de banane. En termes de chiffres, cela a permis à cette entreprise d'obtenir 45,86 milliards de FCFA de recettes estimées à 73,5% des recettes totales estimées au 1^{er} semestre.

Deuxième employeur au Cameroun après l'État, la CDC revendique d'avoir vendu 15 417 tonnes de bananes à la fin du

mois de juin 2024. Cela lui a permis de rapporter 9,77 milliards de FCFA en termes de recettes, soit 15,66 % des parts du marché.

Quant au compteur de la Cdbm, l'autre filiale du groupe Compagnie fruitière, il affiche 4 442 tonnes de bananes exportées sur le marché international. Ce qui lui a permis d'enregistrer 2,81 milliards de FCFA (4,5%). Pour ce qui est de BhP, elle a exporté 5 265 tonnes de bananes, lui rapportant 3,34 milliards de FCFA.

Avec pour principal marché l'Europe, la banane dessert fait partie des produits qui rapportent le plus grand nombre de recettes au Cameroun. D'après l'Institut national de la statistique (INS), le pays a obtenu 31,4 milliards de FCFA des exportations de cette denrée.

Ndoman Kounou Christine



Journal de
l'Economie et
des Marchés

Maintenez le lien, abonnez-vous à la version numérique



Tél. : (237) 696 49 24 40
E-mail : lettrebourse@gmail.com

Retrouvez nous sur ekiosque.com



**LA FAMILLE
PARFAITE**



ERGOSOM



L'Eau Minérale Naturelle du Cameroun

COOPÉRATION FRANCE/TCHAD

Projet de professionnalisation des formations agroalimentaires

Le ministre tchadien de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de la Formation professionnelle, Tom Erdimi, ainsi que des représentants de l'ambassade de France au Tchad, ont réévalué leur collaboration dans le domaine scientifique.

La rencontre, tenue le jeudi 29 août 2024, a servi de plateforme aux deux pays pour revisiter leur coopération scientifique, notamment dans la formation professionnelle. Dans un effort concerté pour relever les défis alimentaires critiques du Tchad, la France a dévoilé un projet ambitieux visant à renforcer les formations dans le secteur agroalimentaire.

Le projet cible six établissements d'enseignement supérieur et marque une étape significative dans la coopération entre les deux pays pour développer une ressource humaine qualifiée, essentielle à la sécurité alimentaire et au développement économique du Tchad.

Alors que plus de deux millions de tchadiens sont actuellement menacés de famine, selon les données de l'ONU, l'agroalimentaire se présente comme une solution stratégique pour lutter contre l'insécurité alimentaire. Le projet de professionnalisation des formations,



Photo de famille

qui débutera en octobre, vise à équiper les étudiants des compétences nécessaires pour intégrer efficacement ce secteur vital.

Les six institutions bénéficiaires de ce projet sont l'Université des sciences et des technologies d'Ati, l'Université de Sarh, l'Université de N'Djamena, l'Institut national su-

périeur de l'élevage de Moussoro, l'Institut national supérieur des sciences agronomiques et des technologies agroalimentaires de Lai, et l'Institut national supérieur des sciences et techniques d'Abéché. L'initiative vise à réformer et à adapter les programmes académiques pour répondre aux besoins spécifiques

du marché agroalimentaire tchadien, facilitant ainsi une meilleure intégration des diplômés dans le secteur.

Lors de la rencontre du 29 août entre le ministre tchadien de l'Enseignement supérieur, Tom Erdimi, et des responsables de l'ambassade de France, les deux parties ont souligné l'importance de cette coopération pour le développement durable du Tchad. Bien que les détails précis des activités restent à être dévoilés, l'accent sera mis sur l'amélioration des compétences pratiques des étudiants, un facteur clé pour dynamiser le secteur agroalimentaire. Le développement de l'agroalimentaire est crucial non seulement pour relancer l'économie du Tchad mais aussi pour assurer l'autosuffisance alimentaire du pays. Alors que la population fait face à une crise alimentaire sans précédent, la professionnalisation des formations dans ce domaine devient une priorité nationale. Ce projet franco-tchadien pourrait bien jouer un rôle central dans la transformation du secteur, en dotant les futures générations de professionnels, des compétences nécessaires pour répondre aux besoins alimentaires urgents du pays.

Yveline M. Douala

GABON / BANIAKA

Vers une convention pour l'exploitation du fer de Baniaka

Le Gabon et la compagnie australienne Genmin se préparent à discuter des termes d'une convention minière pour l'exploitation du fer de Baniaka, un projet minier de grande envergure qui pourrait redéfinir le paysage économique du pays.

Après l'obtention du permis d'exploitation en janvier 2024, les négociations prévues à la mi-septembre 2024 sont cruciales pour établir les retombées économiques de ce projet, qui pourrait positionner le Gabon parmi les principaux producteurs de fer en Afrique.

Le projet de Baniaka, situé dans une région riche en ressources naturelles, est censé produire annuellement 5 millions de tonnes de minerai de fer sur une période d'au moins 10 ans.



Le potentiel de cette exploitation dépasse la simple extraction minière : elle pourrait générer des redevances et des impôts significatifs pour le Gabon, renforçant ainsi l'économie nationale. L'exploitation du fer viendrait également diversifier un secteur minier actuellement dominé par le manganèse, contribuant à la résilience économique du pays.

Depuis la transition politique en 2023, la compagnie australienne, avec l'appui des nouvelles autorités gabonaises, a continué de développer le projet, démontrant l'importance stratégique de Baniaka pour le Gabon. La visite du chef de l'État Brice Oligui Nguema en juillet 2024 sur le site de la future mine souligne cet engagement.

Selon les données de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), en

2021, le secteur minier contribuait à hauteur de 6 % du PIB et représentait 9 % des recettes publiques du Gabon. L'exploitation du fer de Baniaka est donc vue comme une opportunité pour augmenter ces chiffres et diversifier les sources de revenus du pays.

Cette convention minière, en cours de négociation, devra non seulement définir les obligations de Genmin mais aussi préciser les bénéfices pour le Gabon, notamment en termes de développement local, d'infrastructures et de formation des travailleurs gabonais. Elle représente une étape clé dans la transformation du Gabon en un acteur majeur du secteur minier africain, tout en offrant des perspectives d'avenir prometteuses pour l'économie gabonaise.

EU

CENTRALE THERMIQUE À GAZ DE DJENO

Aksa Enerji pour tripler la capacité de la centrale



La centrale thermique à gaz de Djeno, en République du Congo relancée en 2022 après cinq ans d'inactivité, s'apprête à connaître une expansion significative.

La compagnie turque Aksa Enerji a dévoilé son ambition de porter la capacité de la centrale de 25 MW à 100 MW, un projet qui inclut l'installation de deux nouvelles turbines de 25 MW chacune et la réhabilitation de deux turbines existantes de 25 MW.

Ce renforcement vise à améliorer la fourniture d'électricité en République du Congo, où le taux d'accès à l'électricité reste limité, avec environ 45 % dans les zones urbaines comme Brazzaville et moins de 5 % dans les régions rurales. En augmentant la capacité de production, Aksa Enerji espère contribuer à faire du Congo un acteur clé dans le secteur du gaz et de l'énergie en Afrique.

Cette initiative s'inscrit dans un contexte où l'accès à l'électricité demeure un défi majeur en Afrique subsaharienne. Selon un rapport de l'Agence internationale de l'Énergie (AIE) publié en juin, environ 571,1 millions de personnes dans la région n'avaient toujours pas accès à l'électricité en 2022. Bien que la Banque mondiale ait récemment accordé un financement de 100 millions de dollars pour renforcer l'accès à l'électricité au Congo, ces efforts doivent être soutenus par des investissements supplémentaires pour répondre aux besoins énergétiques croissants du pays.

L'expansion de la centrale de Djeno par Aksa Enerji pourrait ainsi représenter une étape cruciale vers l'amélioration de l'accès à l'électricité, contribuant non seulement au développement économique du Congo, mais aussi à la stabilisation énergétique de la région.

Bougna Etroukan Z. R



PRIX DU KILOGRAMME DE CACAO

Eviter une chute brutale après la gloire

Cette campagne pourrait, une fois de plus, être lucrative pour les planteurs camerounais, si l'on se que le ministre du Commerce, alors qu'il avait présidé le 8 août 2024 à Mvengue dans le département de l'Océan, a déclaré. Il l'a placée sous signe du « millésime qui fera date ». Il reviendra aussi aux producteurs de se conformer aux exigences qualitatives dans la perspective de palier à toute forme de dégringolade brutale.

Depuis le 08 août 2024, la campagne cacaoyère 2024-2025 est sur les rails. Luc Magloire Mbarga Atangana, ministre du commerce, a procédé à son lancement officiel. Et c'est la localité de Mvengue dans le département de l'Océan, région du Sud qui a été choisie pour cette opération. C'était en présence de son homologue de l'agriculture et du développement rural, du Gouverneur de la Région du Sud ; du Président du Conseil Régional du Sud ; de Madame le Secrétaire Général du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (Minresi) ; du Président de la Chambre d'Agriculture, d'Elevage et des Forêts du Cameroun (Capef) ; du Président du Conseil Interprofessionnel du Cacao et Cafés (Cicc) ; du Président du Comité de Gestion du Fonds de Développement des Filières Cacao et Café (CG/Fodecc) ; du Préfet du Département de l'Océan ; du Directeur Général de l'Office National du Cacao et du Café (Oncc) ; du Directeur Général de la Société de Développement du Cacao (Sodecao) ; de l'Administrateur du Fonds de Développement des filières Cacao et Café ; du Secrétaire Exécutif du Conseil Interprofessionnel du Cacao et Cafés (Cicc) ; des représentants des partenaires techniques et financiers du Minader ; des Directeurs Généraux des Sociétés de transformation, d'exportation et de production du cacao et cafés ; du Sous-Préfet de l'Arrondissement de Mvengue ; des parlementaires, du maire de la commune de Mvengue ; du Représentant des producteurs de la Région du Sud ; des partenaires au développement ; des Représentants des Organisations de Producteurs et de la Société Civile ; des Autorités politiques, traditionnelles et religieuses.

La mobilisation observée dans cette localité était à la hauteur de l'événement au regard non seulement de la forte concentration de personnalités dans cette ville située au cœur de la forêt équatoriale, mais davantage au regard des enjeux économiques sous-jacents, du bien et du bien-être des producteurs. Car il faut bien le dire, le Cameroun n'avait jamais vécu pareille situation : le prix du kilogramme de la fève se négociant à au moins 5000 Fcfa. Il se situe d'ailleurs autour de 5.000/6.000 Fcfa/kg. Il s'entend d'ailleurs dire qu'une baisse serait vécue par les producteurs comme un drame et une remise en cause unilatérale des acquis, au même titre que l'industrie donne le sentiment de vivre mal une poussée des prix au-delà d'un certain seuil. « Il nous faut donc, ensemble, production et industrie, trouver le juste équilibre, sous la houlette éventuelle de l'Organisation Internationale du Cacao et de son Directeur Exécutif », a souligné le ministre du Commerce.

De son côté, Gabriel Mbairrobe de l'agriculture et du développement rural, appréciant la présence de tout ce beau monde, a fait cas du caractère particulier de cette cérémonie : « L'événement qui nous rassemble ce jour (08 août 2024 : ndlr) s'inscrit dans un contexte particulier marqué par de nombreux enjeux et défis de la filière cacao, mais aussi par



l'embellie des prix du kilogramme des fèves de cacao longtemps réclamés par les producteurs. Par ailleurs, il donne l'occasion de présenter spécifiquement les initiatives et activités menées par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural au profit des acteurs de la filière cacao ». Car comme l'aura souligné le ministre du Commerce, il y va « d'une exigence vis-à-vis de nous-mêmes, en termes de maintien d'une qualité au-dessus du lot, d'une qualité à la quête de l'excellence, en écho aux Très Hautes Prescriptions de M. le président de la République, S.E Paul Biya ». De telle sorte que l'exigence qualitative prônée, puisse corroborer par une exigence de prix au bénéfice des producteurs. Quand on sait que « malgré le niveau de prix, les producteurs continuent d'être les parents pauvres de la chaîne, eux qui ne perçoivent qu'environ 7 à 8 % de la valeur générée par leur labeur, le reste, c'est-à-dire près de 92/93%, étant perçu par les acteurs aval de la filière, qu'il s'agisse des transporteurs, des transitaires, de l'industrie ou des distributeurs. D'où ce besoin d'équité qui commande que cette inégalité soit corrigée, non de façon conjoncturelle, mais de manière systémique et dans la durée, au nom de la stabilité du marché et de la pérennité du système qui appelle à plus d'inclusivité et de transparence.

Satisfaction

Si de manière générale, et en termes de bilan, la campagne cacaoyère 2023-2024, s'est déroulée de façon relativement satisfaisante en dépit d'autres enjeux et défis que rencontre la filière, au rang desquels la production d'un cacao sans déforestation, de la traçabilité, de l'égalité, du cacao sans travail des enfants, de la durabilité et, aussi de la qualité sanitaire et phytosanitaire, cela devra induire au cours de cette campagne, l'amélioration de la productivité et de la production des filières industrielles et des produits de niche, spécifiquement le développement de la filière cacao. Encore que le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural s'est attelé à mettre un accent sur la qualité et la traçabilité du matériel végétale. Ainsi, pour les semences de pré-base, en collaboration avec le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, avec le soutien du Fodecc. 20 essais de vulgarisation de 6000 hybrides issus des clones de cacaoyers dont les caractéristiques génétiques viendront résoudre en partie certaines difficultés que rencontrent les vaillants producteurs de cacao, ont été réalisés avec succès. Il s'agit ici de nouvelles variétés de cacaoyers avec des caractéristiques performantes qui répondent en parties aux contraintes de productivités, de résistance à la sécheresse et de tolérance aux maladies, mais aussi de traçabilité génétique. Ce sont

la variété T 60 887 P7 aux caractéristiques de rendement de l'ordre de 2500 kg/ha, tolérant à la pourriture brune; la variété IMC 67 SNK 109 aux caractéristiques de rendement de l'ordre de 2300 kg/ha, tolérant à la pourriture brune; la variété T 60 887 ICS 89 aux caractéristiques de rendement de l'ordre de 1700 kg/ha avec une forte tolérance à la pourriture et une bonne résistance à la sécheresse, entre autre. Ces clones ont déjà été introduits dans 20 arrondissements dont 05 au Sud.

Pour le reste, le ministre du Commerce a engagé les producteurs à accepter les exigences du marché, en termes de qualité et toutes autres normes non exorbitantes, en matière notamment de préservation et de sauvegarde de l'environnement ou de durabilité sociale. Tout en réitérant que la durabilité économique, c'est-à-dire le juste prix et la rémunération conséquente du producteur, doivent en être la contrepartie légitime.

La campagne 2024-2025 se situe donc « dans le prolongement de la précédente, marquée par une embellie sans précédent des cours et la consolidation du positionnement du Cameroun comme origine de référence en matière de qualité et de rétribution conséquente des producteurs, désormais parmi les mieux rémunérés au monde ». Le prix du Kilogramme de cacao ayant franchi la barre des 5000 Fcfa. « Tous les indicateurs convergent, sinon vers une amélioration de ces acquis, à tout le moins vers leur préservation, à la faveur d'une qualité retrouvée et reconnue de la fève camerounaise qui fait dorénavant courir ce qui compte de mieux dans l'industrie chocolatière mondiale, et d'un déséquilibre avéré entre une offre en retrait et la demande ».

Au côté du Minader, il y a le Guichet Producteurs développé par le Fodecc, qui a pour cette campagne, subventionné à hauteur de 6,5 milliards de Fcfa, l'acquisition des intrants au profit des producteurs de cacao et des cafés. Le Guichet offre aussi la possibilité dans ses catégories 2 et 3, de disposer des infrastructures et équipements modernes de productions. Comme mesure d'accompagnement à la bonne expression des besoins et à leur utilisation, le Minader a même formé cette année 400 semenciers/pépiniéristes aux techniques de production modernes des plants, et a accompagné 398 organisations des producteurs au montage des requêtes et plans d'affaires. A date, 194 plans d'affaires issus des organisations des producteurs sont prêts pour le financement.

Ces initiatives étant nouvelles tant dans l'approche que dans les pratiques, marquent une grande avancée dans l'atteinte des objectifs du Gouvernement, à savoir rendre disponible en quantité et en qualité le matériel végétal.

Attention à la chute vertigineuse

Toutefois, de nombreux besoins restent à couvrir dans les différents bassins de production. Et c'est à ce niveau que le bas pourrait blesser. Car contrairement à ce qui se passe dans la filière café, où il existe une réelle interprofession, ce n'est pas le cas avec le cacao. Car, plutôt que de se contenter des ventes de fèves, on gagnerait aussi à multiplier de petites unités de transformation dans les coopératives. On pourrait de ce fait faciliter la tâche des chefs de poste agricole, plus proche des producteurs. Naturellement, penser au profilage des routes et pistes agricoles.

Si les producteurs ont terminé l'année en beauté et pourraient cette année encore connaître une très belle saison, grâce à un « contexte de vents favorables », il pourrait aussi avoir des vents défavorables qui participeraient à décourager les producteurs comme ce fut le cas dans un passé proche. Le Cameroun étant le troisième producteur du continent et contrairement à la Côte d'Ivoire ou au Ghana, les prix du cacao ne sont pas fixés à l'avance pour toute la durée de la récolte. Cela veut dire que quand les cours explosent, comme en 2023, les producteurs peuvent en profiter. Allez donc savoir ce qu'il en serait s'ils chutent.

Source : Paysan Elite

La Lettre Sari

- Société spécialisée dans la communication des marchés des capitaux (Appels publics à l'épargne, émission des bons de trésor, etc.
- Edition des journaux (La Lettre de la Bourse et Kaso'o)

Directeur Général
Salomon Douala Epale

La Lettre de la BOURSE

Journal de l'Economie et de la Finance
Fondé le 15 Mars 2014 - Prix : Cameroun 400 Fcfa - Côte 500 Fcfa

Tél. : (237) 696.49.24.40
E-mail : lalettresari@lettre-bourse.com

Directeur de la Publication
Salomon Douala Epale
Tél. (237) 223.41.12.57
- 677.53.20.32
E-mail : salomondoulaepale@gmail.com

Gabon
Isaac Makanga
Tél. +241 627 80 606

Direction
Administrative
et Financière
Hugo Bougna

Tchad
Mercile Fils
Tél. +235 66 30 73 75

Conseiller à la
Rédaction
Jérémie Toko
Bruno Bekima

Service commercial et
marketing
Dieudonné Seh
(237) 696 04 51 50

Rédacteur en Chef
Salomon Douala Epale

Infographie
Ingenieur Joseph Moussi
(237) 674.06.64.24
(237) 698.52.32.11
E-mail :
joemoussi@gmail.com

Secrétaire de rédaction
Emmanuel Um

Impression
JV Graf, Yaoundé

Rédaction Centrale
S. Douala Epale
Bougna Etroukan Z. R.
Dagoro Etroukan
Yveline M. Douala (Stg)
Philippe Nsoa

Distribution
Cameroun
Fedipress

Desk Yaoundé
Coordinateur
Francisca Ewandjé E.
(237) 677.60.47.58
Philippe Baba
(237) 696 97 32 17

Gabon
Sogapresse

Tchad
Hisseine Mersile Atti
Mahamat

BVMAC

Synthèse trimestrielle de la cote

La Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (Bvmac) a rendu public la synthèse de son bulletin officiel de la cote pour le deuxième trimestre 2024. Celle-ci révèle que Safacam a été la valeur la plus sollicitée durant le trimestre avec une évolution de cours en dents de scie et un impact sur la variation de l'indice. Malgré une belle embellie sur le nombre des transactions et la participation des sociétés de bourse (Sdb) par rapport au premier trimestre, il est à noter tout de même une baisse considérable sur le volume de transactions.

Seulement 14 sociétés de bourse sur les 24 agréées ont fait bouger le marché.



Siège de la BVMAC à Douala Cameroun



CHAQUE TRIMESTRE, RETROUVEZ LES INFORMATIONS CLÉS DE LA BOURSE DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMMENTAIRES

OPCVM : CONSOLIDATION TRIMESTRIELLE AU 30/06/2024

ÉVOLUTION DE L'INDICE
SAFACAM a été la valeur la plus sollicitée durant ce trimestre avec une évolution du cours en dents de scie et un impact sur la variation de l'indice à côté des valeurs SOCAPALM et BANGE. La tenue des AGO (4 sur les 6 valeurs cotées) avec décision de distribution des dividendes pourrait expliquer l'effervescence observée durant ce trimestre dont 3 895 actions ont été échangées pour une valeur de 172,15 MXAF contre 2 826 le trimestre précédent pour une valeur de 98,58 MXAF.

LES CHIFFRES CLÉS
Malgré une belle embellie sur le nombre de transactions et la participation des SDB par rapport au T1, nous notons tout de même une baisse considérable sur le volume des transactions qui passe de 14,27 GXAF au T1 à 0,182 GXAF au T2. L'animation du marché a été portée durant ce trimestre majoritairement par les valeurs SAFACAM, SOCAPAM et LA REGIONALE s'agissant des titres de participation et la valeur obligataire de l'Etat du Cameroun « ECMR6 » pour les titres de créances.

PERFORMANCE DES SDB
14 Sociétés de Bourse sur les 24 agréées ont fait bouger le marché, soit une hausse de participation de 4,17% par rapport au trimestre précédent soit 58,33% d'activité. SG Capital, ASCA et ELITE tiennent le trio de tête et une remontée remarquable de CBC Bourse et BANGE. Toutefois, nous notons que 10 SDB agréées n'ont pas transigées au cours de la période de référence.

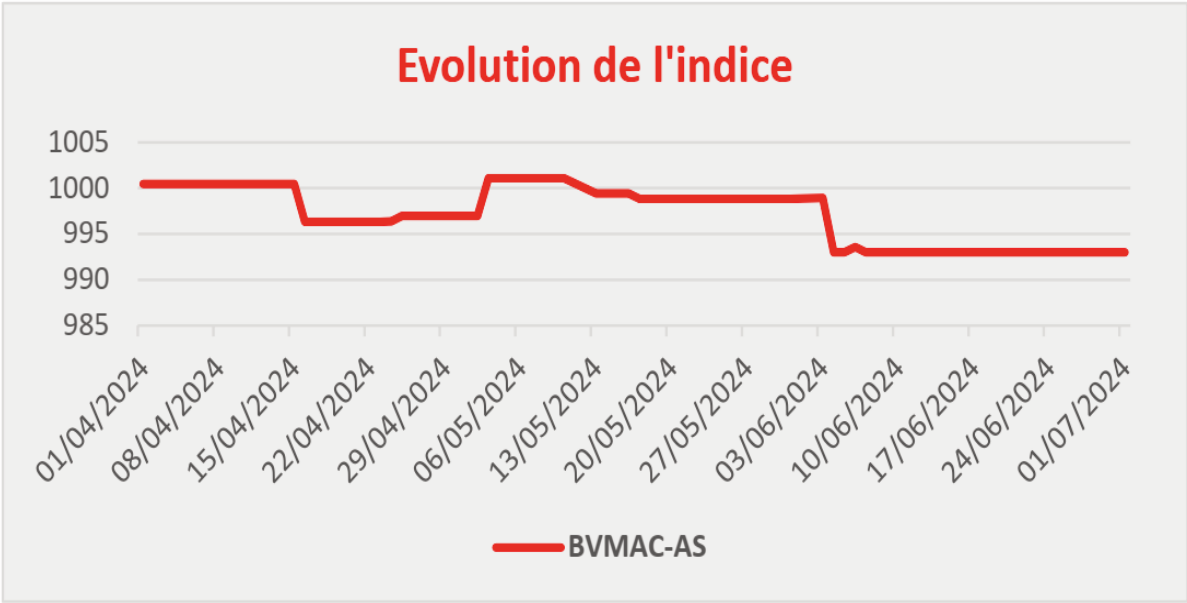
Dénomination Fonds	Moyenne Trimestrielle VL	Performance Trimestrielle
FCP ATLANTIQUE PERFORMANCE	13 524,12	1,39%
FCP HARVEST LIQUIDITÉS	11 417,08	1,23%
FCP EVEREST FINANCE RENDEMENT	115 485,94	1,08%
FCP HARVEST ACTIONS CEMAC	114 276,64	0,97%
FCP HARVEST TRÉSORERIE	12 586,54	1,10%
FCP BGFIBank ATLAS	108 166,21	1,44%
FCP CRBC LONGEVITÉ	1 089 563,36	1,45%
FCP MAKEDA HORIZON	10 565,63	1,30%
FCP ESS CONFORT	11 193,00	1,40%
FCP ESS PROMO PME	10 966,00	1,07%
FCP ESS TRESO PRIVILEGE	11 020,00	1,53%
FCP CORRIDOR RENDEMENT	9 399,90	4,64%
FCP SOGEFIRST	10 190,00	2,13%
FCP ASCA LIQUIDITES	13 428,97	1,06%
FCP ASCA PATRIMOINE	14 326,42	1,62%
FCP ASCA HORIZON	13 195,18	1,58%
FCP CRBC PROSPERITE	12 138,38	1,76%
FCP WAFA ASSURANCE CEMAC	10 662,34	1,29%
FCP ECOBANK OBLIGATAIRE CEMAC	1 048,78	1,17%
FCP ECOBANK MONETAIRE CEMAC	12 886,21	1,36%
FCP L'ACM KIMIA	10 771,19	1,63%
FCP L'ACM PERFORMANCE	11 674,07	1,18%
FCP RAPEC	11 034,83	-2,90%
FCP AB Invest	11 607,69	1,24%
FCP AB CASH	11 479,36	1,19%
FCP Cap Obligations	11 214,19	1,74%
FCP Performance	10 822,10	0,89%
FCP ABD KOMO	9 948,99	1,03%
FCP AB AVENIR	1 128,64	2,81%
FCP AB DIVERSIFIE	10 411,92	1,44%
ENKO CAPITAL PALMARES	11 056,97	1,88%
FCP ELITE CAPITAL INVEST	11 234,63	1,53%
FCP ELITE CAPITAL RECORD	11 337,02	1,34%
FCP CCA PERFORMANCE	11 264,33	0,78%

Légende :

- AGO : Assemblée Générale Ordinaire
- BOC : Bulletin Officiel de la Cote
- FCP : Fonds Communs de Placement
- GXAF : Milliard de francs CFA
- MXAF : Million de francs CFA
- OPCVM : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
- SDB : Société de Bourse
- VL : Valeur liquidative

BVMAC ALL SHARE INDEX

Evolution de l'indice



- ✓ Date de lancement 11/12/2023
- ✓ Constitué des actions de toutes les sociétés cotées à la BVMAC
- ✓ Valeur de départ 1 000 points

CHIFFRES CLÉS

89 transactions effectuées par 14 SDB pour un volume global de 4 925 titres soit une valeur de FCFA 182 352 200 au T2 2024.

MARCHÉ DES ACTIONS |

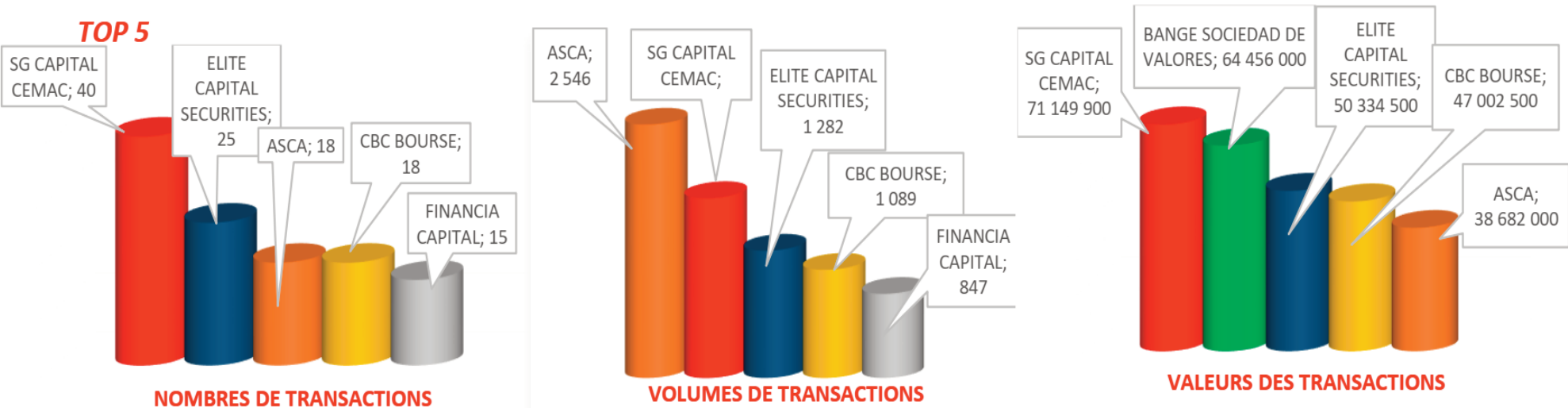
- 88 Transactions soit 98,88%
- 06 valeurs
- 3 895 titres
- Valeur de FCFA 172 155 200 soit 94,41%
- Capitalisation moyenne trimestrielle GXAF 460,46

MARCHÉ DES OBLIGATIONS |

- 1 transaction soit 1,12%
- 1 valeur
- 1 030 titres
- 10 197 000 FCFA soit 5,59%
- Encours moyen trimestriel GXAF 1 208,48

PERFORMANCE DES SOCIÉTÉS DE BOURSE

TOP 5



SOCIETES DE BOURSE	NOMBRES DE TRANSACTIONS	RANG	QUANTITES TRANSIGEES	RANG	VOLUMES DES TRANSACTIONS	RANG	CLASSEMENT TRIMESTRIEL
SG CAPITAL CEMAC	40	1	1 809	2	71 149 900	1	1
ASCA	18	3	2 546	1	38 682 000	5	2
ELITE CAPITAL SECURITIES	25	2	1 282	3	50 334 500	3	3
CBC BOURSE	18	4	1 089	4	47 002 500	4	4
BANGE SOCIEDAD DE VALORES	12	8	547	6	64 456 000	2	5
FINANCIA CAPITAL	15	5	847	5	35 568 500	6	6
USCA	13	6	486	7	16 583 500	7	7
AFRICA BRIGHT SA	12	7	466	8	9 786 000	9	8
AFRILAND BOURSE	6	10	416	9	15 276 000	8	9
EDC INVESTMENT	11	9	85	11	3 303 000	12	10
CBT BOURSE	4	11	127	10	5 397 500	10	11
AFG CAPITAL	2	12	70	12	5 195 000	11	12
PREMIUM CAPITAL	1	14	70	13	1 470 000	13	13
HORUS INVESTMENT CAPITAL	1	13	10	14	500 000	14	14
BEKO CAPITAL ADVISORY	0	15	0	15	0	15	15
BGFI BOURSE	0	16	0	16	0	16	16
BUILDING EMERGING MARKET	0	17	0	17	0	17	17
CCA BOURSE	0	18	0	18	0	18	18
CONTACTURER CAPITAL	0	19	0	19	0	19	19
DIGICAPITAL	0	20	0	20	0	20	20
ESS BOURSE	0	21	0	21	0	21	21
FEDHEN CAPITAL	0	22	0	22	0	22	22
LARCHER CAPITAL	0	23	0	23	0	23	23
LCB CAPITAL	0	24	0	24	0	24	24